

Image not found or type unknown



Loyer impayé et préavis de départ

Par **papicha**, le **15/02/2013 à 18:24**

bonjour je suis en location depuis 2005 durant une période j'ai eu deux loyers impayés suite a des difficultés de travail. Depuis plus de deux maintenant il n'y a plus de problème, mais je n'ai toujours pas réglé ces loyers. Aujourd'hui j'ai trouvé un autre loyer et je voudrai donner mon préavis. Que peux faire mon propriétaire vis a vis de ces loyers?
merci de vos réponses

Par **chaber**, le **15/02/2013 à 19:39**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **cocotte1003**, le **16/02/2013 à 09:11**

Bonjour, et bien payer vos loyers de retard car sinon ils seront retenu sur votre dépôt de garantie et le bailleur aura, si le dépôt de garantie ne suffit pas, de vous réclamer le reste de façon amiable dans un premier temps puis par voie d'huissier. a noter que si vous avez besoin de quittances pour relouer, cela sera noté que vos deux derniers loyers ne sont pas réglés, cordialement